



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, No 28

14 juillet 1971

LES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES ET LA RÉFORME FISCALE

Le ministre des Finances, M. Edgar J. Benson, a présenté le Budget à la Chambre des communes le 18 juin. Voici les points saillants des mesures législatives sur la réforme fiscale qui doivent entrer en vigueur en 1972:

REVENU DES PARTICULIERS

- Augmentation des exemptions de base: célibataires, de \$1,000 à \$1,500; gens mariés, de \$2,000 à \$2,850.
- Sur le revenu provenant d'un salaire ou d'un traitement, tous les contribuables mariés paieront moins d'impôt en 1972 qu'actuellement; les contribuables célibataires paieront moins d'impôt sur un revenu d'emploi inférieur à \$8,000.
- Le taux initial de 17 p. 100 de l'impôt fédéral sera réduit progressivement à 6 p. 100 en 1976.

SOMMAIRE

Les dispositions budgétaires et la réforme fiscale	1
Accord de construction navale Canada-France	3
Une Commission du système métrique.....	3
Étude des rivières sauvages du Yukon	4
Les Indiens et le développement communautaire	4
La saison de Stratford débute en beauté..	5
Aide accrue aux réfugiés pakistanais	6
Pour le développement agricole des Antilles	6
Entente Canada-É.-U. pour la protection des feux de forêts.....	6
Succès de la foire du textile.....	7
Élection d'un Esquimaux à la Panarctic.....	7

- Déduction des dépenses occasionnées par la garde d'un enfant de moins de 14 ans avec un maximum de \$2,000 par famille.
- Une exemption spéciale de \$650 pour les personnes de plus de 65 ans. Cette exemption remplace celle de \$500 à 70 ans.
- Déduction pour frais professionnels: 3 p. 100 du revenu d'emploi jusqu'à concurrence de \$150 par an.
- Déduction des frais de déménagement pour les contribuables changeant d'emploi.
- Les frais de subsistance versés par l'employeur en raison de l'éloignement du lieu de travail ne seront plus imposables.
- Inclusion de nouveaux éléments dans le calcul du revenu.
- Simplification du calcul de l'impôt.
- Relèvement du plafond des cotisations à des régimes de pension et de retraite. Relèvement de 10 à 20 p. 100 du plafond des dons de charité admis aux fins de l'impôt.
- Création de deux plans d'étalement du revenu.

GAINS EN CAPITAL

- La moitié du gain en capital est imposable au taux de l'impôt sur le revenu des particuliers. Déduction de la moitié des pertes en capital.
- Suppression de la réévaluation quinquennale. Imposition des gains en capital accumulés lors du décès.
- Les impôts fédéraux sur les dons et les successions sont abolis à compter du 31 décembre 1971.
- La maison et un acre du terrain du contribuable sont complètement exonérés de l'impôt sur les gains en capital.
- Tout gain réalisé sur un bien d'usage personnel est exonéré à moins que le prix de vente ne dépasse \$1,000.
- Règlements spéciaux pour les réorganisations de sociétés.

SOCIÉTÉS ET ACTIONNAIRES

- Le taux général de l'impôt sur les sociétés sera de 50 p. 100 en 1972, et diminuera de 1 p. 100 par an pour atteindre 46 p. 100 en 1976.
- Les premiers \$50,000 du revenu commercial des sociétés privées sous contrôle canadien seront imposés au taux de 25 p. 100 afin de favoriser leur expansion.
- Le crédit d'impôt sur les dividendes est porté à 33 1/3 p. 100 et est imputable au revenu de la société.
- En règle générale, les dividendes perçus par les sociétés sont nets d'impôt. Des remises d'impôt seront accordées pour le rendement des investissements et les dividendes imposables des sociétés privées.

MINES ET PÉTROLE

- La déduction forfaitaire automatique pour épuisement continuera jusqu'en 1976, puis elle sera remplacée par une déduction pour épuisement réel.
- L'exemption de trois ans pour les mines nouvelles sera supprimée après 1973 et sera remplacée par un amortissement rapide.
- L'impôt fédéral sur les bénéfices miniers sera réduit de 40 à 25 p. 100 en 1977 pour tenir compte des impôts miniers perçus par les provinces.

REVENU D'ENTREPRISES ET DE BIENS

- Les intérêts versés par les sociétés sur les capitaux empruntés pour acquérir des parts d'autres sociétés pourront être déduits du revenu.
- Les frais raisonnables de représentation et de congrès pourront toujours être déduits à condition que ces congrès respectent certaines limites géographiques. Les cotisations aux clubs, les frais affectés à l'acquisition et à l'entretien de bateaux de plaisance, de chalets et de pavillons ne pourront pas être déduits.
- Les membres de professions libérales devront imputer leurs honoraires à leur revenu dès la facturation.

REVENUS INTERNATIONAUX

- Expansion des accords fiscaux pour obtenir un traitement fiscal concurrentiel pour les Canadiens investissant à l'étranger.
- La retenue à la source sur les revenus d'investissements versés à des non-résidents demeure à 15 p. 100 jusqu'à la fin de 1975, puis elle passera à 25 p. 100 pour les pays non liés par convention. Les pensions seront assujetties à cette retenue après le 1er janvier 1972, à l'exception des pensions de sécurité de la vieillesse et d'une somme de \$1,290 sur les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec.
- Les revenus transférés à un "refuge" fiscal seront imposés.

REVUE DE L'ÉCONOMIE

Pour renforcer l'expansion économique déjà amorcée, le budget propose les modifications fiscales et douanières suivantes:

- Suppression de la surtaxe de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés à compter du 1er juillet 1971, soit 130 millions de dollars pour le restant de l'année civile.
- Modification, à compter du 1er juillet, de l'impôt sur les tranches inférieures de l'impôt, de façon à exempter totalement les contribuables dont le revenu imposable est inférieur à \$500.
- Exemption du supplément de revenu garanti de l'impôt sur le revenu, rétroactive au 1er janvier 1971.
- Les modifications apportées à l'impôt frappant les tranches inférieures de l'impôt et l'exemption du SRG permettront à plus de 750,000 personnes de ne plus payer aucun impôt à compter du 1er juillet.
- Suppression immédiate de la taxe de vente de 12 p. 100 sur la margarine, soit 7 millions de dollars par an.
- Suppression immédiate de la taxe de vente de 12 p. 100 sur tout le matériel anti-pollution employé en cours de production, soit environ 8 millions de dollars par an.
- Abolition immédiate de la taxe d'accise de 15 p. 100 sur les appareils de télévision, de radio et de haute fidélité, sur leurs composants et sur divers matériels électroniques, soit près de 40 millions de dollars par an.
- Réduction des droits frappant les matières premières pétrochimiques; ces droits passeront de 3/4 c. le gallon au tarif de préférence britannique, et de 1 c. le gallon au tarif de la nation la plus favorisée à un droit uniforme de 1/3 c. le gallon, pour venir en aide à l'industrie pétrochimique canadienne.
- Relèvement des droits frappant les résines polyéthyléniques qui passeront 7.5 à 10 p. 100, et relèvement correspondant pour les résines plus élaborées pour aider l'industrie canadienne des matières plastiques.
- Entrée en franchise de machines de production non disponibles au Canada et jugées d'intérêt public, étendues à l'outillage des scieries et des entreprises d'abattage pour le profit de l'industrie forestière canadienne.
- Suspension pour une période de deux ans du droit de 1/3 de cent le gallon sur les mazouts lourds pour aider à compenser les hausses importantes de prix subies par les producteurs de pâtes et papiers et les compagnies d'électricité, ce qui représente une économie de plus de 3.5 millions de dollars pour l'industrie des pâtes et papiers.

REÇETTES, DÉPENSES ET BESOINS DE TRÉSORERIE

Le déficit budgétaire de 1970-1971 a été d'un peu moins de 420 millions de dollars, représentant un

ACCORD DE CONSTRUCTION NAVALE CANADA-FRANCE

Le plus important accord de construction navale commerciale dans l'histoire du Canada, évalué à plus de 100 millions de dollars, vient d'être conclu, a annoncé récemment le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

Le ministre a en effet annoncé qu'une lettre d'intention avait été signée par la société Marine Industries Limitée de Sorel, Québec, et par deux importantes entreprises françaises de transport maritime — la Compagnie maritime des Chargeurs réunis et la Société navale Chargeurs Delmas-Vieljeux — pour l'achat de 12 navires devant être construits par Marine Industries au cours d'une période de quatre ans.

"Cette transaction pourra se faire grâce à la coopération de mon ministère, qui fournira jusqu'à concurrence de 21 millions de dollars à la Compagnie en vertu de son programme d'aide temporaire à la province de Québec, du Gouvernement de la République française et de la Société pour l'expansion des exportations", a déclaré M. Pepin.

"La Société d'expansion des exportations a laissé entendre qu'elle était disposée à consentir aux armateurs du crédit à long terme jusqu'à concurrence de 80 p. 100 de la valeur du contrat. Ceci porterait le crédit consenti aux deux armateurs à environ 82 millions de dollars," a ajouté le ministre.

La lettre d'intention prévoit la construction pour le compte de chacune de ces deux Sociétés de six navires polyvalents de 15,600 tdw, pour le transport de conteneurs. "Ces travaux procureront plus de 3,300 années-hommes d'emploi dans les chantiers de Marine Industries. Ils porteront à plus de 8,400 années-hommes les emplois créés dans les chantiers maritimes du Canada depuis la mise en vigueur, le 27 novembre 1970, du Programme temporaire d'aide à la construction de navires," a déclaré M. Pepin. Le contrat sera probablement signé d'ici quelques semaines.

Le ministre a ajouté que les navires sont destinés au transport de conteneurs et ont été conçus par Marine Industries pour répondre à la forte demande mondiale.

"Avec une commande de 12 navires, la compagnie bénéficiera des économies dérivant d'un long cycle de production. C'est parce qu'elle a su prévoir avec justesse le marché que Marine Industries a pu décrocher cette importante commande étrangère," a dit M. Pepin.

L'accord permettra aux chantiers de Marine Industries, à Sorel, de travailler à plein rendement jusqu'à l'automne de 1975.

Il y a à peine trois mois, M. Pepin avait fait part d'importantes autres commandes reçues de l'étranger. *Davie Shipbuilding* de Lauzon (Québec) construira trois pétroliers de 80,000 tdw pour la Grèce; *Port Weller Dry Docks Ltd.*, deux navires de 14,500 tdw pour le transport de papier journal et de voitures, pour le compte de *Burnett Steamship Co. Ltd.*, de Newcastle-upon-Tyne (Grande-Bretagne) et *Saint John Shipbuilding and Dry Dock Company Limited* construira trois navires de 30,000 tdw pour le transport de produits pétroliers, pour le compte d'Esso Tankers Inc., de New York.

POUR CHANTIERS DE MOYENNE IMPORTANCE

M. Pepin a également annoncé la décision du Gouvernement d'inclure des navires de moindre dimension dans le Programme d'aide temporaire à la construction de navires. Les nouvelles normes seront les mêmes que celles du programme de subventions pour les commandes canadiennes. La modification permettra aux chantiers canadiens d'importance moyenne d'être à pied d'égalité avec les grands chantiers en vue d'obtenir de l'aide pour les commandes d'exportation relevant du nouveau programme. Une aide pouvant s'élever à 17 p. 100 est disponible. Cette décision intéressera particulièrement la côte occidentale du Canada où se trouvent la plupart des chantiers maritimes de moyenne importance.

"Cette augmentation marquée de nos commandes d'exportation n'affecte pas notre programme de construction navale pour le marché intérieur qui entre dans le cadre du règlement de subventions à la construction navale," a ajouté M. Pepin. "En vertu de ce programme, des subventions sont disponibles pour navires construits dans les chantiers du Canada pour des propriétaires canadiens. Plus de 260 millions de dollars ont été octroyés en vertu du programme depuis 1961.

Au nombre des récentes commandes canadiennes, on compte deux navires de transport en vrac à déchargement automatique pour les Grands lacs qui seront construits aux chantiers Collingwood et une plate-forme de forage dont la construction a été confiée à *Halifax Shipyards Division of Hawker-Siddelev Canada Limited*. Ces commandes procureront plus de 1,400 années-hommes de travail à ces deux chantiers.

UNE COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé l'établissement d'une Commission préparatoire à la conversion au système métrique.

La Commission aura au plus 15 membres à temps partiel et un président qui y consacra tout son temps. Elle a pour but de lancer, coordonner et entreprendre des enquêtes et des études sur les conséquences de la conversion au système métrique dans différents secteurs de l'économie canadienne.

La Commission préparera, en consultation et en coopération avec tout ministère ou organisme du gouvernement, un programme d'ensemble pour la conversion au système métrique. Elle veillera, dans la mesure du possible, à ce que les programmes de conversion dans les divers secteurs de l'économie canadienne soient synchronisés et coordonnés de façon à ce que les avantages de la conversion soient acquis avec un minimum de frais et un maximum de profits pour le Canada.

La formation de cette Commission fait suite au Livre blanc publié le 16 janvier 1970. M. Pepin avait alors déclaré que "la conversion permettra au Canada de maintenir et d'accroître ses exportations vers les pays de la zone métrique".

Le Livre blanc ajoutait que "le Gouvernement est d'avis que l'adoption du système de mesures métriques deviendra inévitable, voire souhaitable pour le Canada, et qu'il convient que le Gouvernement fédéral prenne l'initiative de préparer et de réaliser le changement".

Le ministre a ajouté que le Gouvernement n'envisageait pas l'adoption d'une loi pour imposer de façon générale la substitution des unités métriques aux unités pouce-livre.

ÉTUDE DES RIVIÈRES SAUVAGES DU YUKON

Les rivières sauvages du nord-ouest du Canada seront étudiées cet été en vue d'une documentation sur leur valeur naturelle et sur leurs possibilités, du point de vue des loisirs, a annoncé récemment le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien.

L'étude, qui durera trois mois et demi, est un projet pilote de la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques du ministère. Elle sera concentrée sur environ vingt grandes rivières sauvages du Territoire du Yukon. Si le temps le permet, elle pourra s'étendre à quelques rivières du district de Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le terme "sauvage" s'applique à un cours d'eau encore à l'état naturel et non modifié par des barrages, des diversions, une détérioration de l'eau ou d'autres changements causés par l'homme.

Le but de l'étude, qui a débuté le 1er juin, est de s'assurer qu'une future allocation des ressources de ces rivières soit faite en pleine connaissance de leur valeur récréative totale et de leur signification comme ressource naturelle. Des études préliminaires portant sur quelques-unes de ces rivières, afin de déterminer leur valeur au plan hydro-électrique, ont été complétées par la Direction de l'Expansion économiques du Nord, du même ministère.

PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

L'enquête est effectuée par 16 étudiants d'université qui voyagent en canoë et qui, au long du parcours, accumulent des notes sur la condition de ces rivières,

leurs possibilités récréatives et les lieux historiques qui les jalonnent; ils étudient actuellement le Yukon, principal fleuve du Territoire. Ils se diviseront ensuite en équipes de quatre hommes chacune pour observer d'autres cours d'eau incluant les rivières Pelly, Macmillan et Teslin.

M. Chrétien a déclaré qu'en vue des programmes d'expansion du Nord canadien qui se multiplient rapidement, des précautions doivent être prises pour protéger notre héritage en matière de rivières sauvages. "Plusieurs occasions de cette sorte, a-t-il dit, ont déjà été perdues dans le sud du Canada et davantage aux États-Unis, parce qu'on n'a pas su reconnaître la valeur d'une rivière coulant à l'état libre."

LES INDIENS ET LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'Association des Indiens du Nouveau-Brunswick a obtenu l'autorisation de mettre en oeuvre un plan visant à établir et à gérer dans toute la province ses propres services de développement communautaire.

M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes, ainsi que MM. Anthony Francis et Andrew Nicholas, respectivement président et vice-président de l'Association des Indiens du Nouveau-Brunswick, ont signé récemment, à Ottawa, une entente en vertu de laquelle l'Association pourra désormais organiser et administrer son programme de services de développement communautaire à l'intention de 4,423 Indiens vivant dans 14 réserves du Nouveau-Brunswick.

Le projet prévoit la nomination d'un directeur du développement communautaire, qui sera chargé du fonctionnement général du programme, et de huit agents qui travailleront sur place et dont les responsabilités, selon M. Francis, consisteront à assurer que "les Indiens de tous les milieux participent pleinement à l'élaboration des politiques et à l'administration du programme".

Les fonds qui seront mis à la disposition du programme doivent atteindre \$165,000 pour l'année financière en cours. Ils seront versés par le Gouvernement sous forme de paiements pour services rendus, frais d'administration en plus.

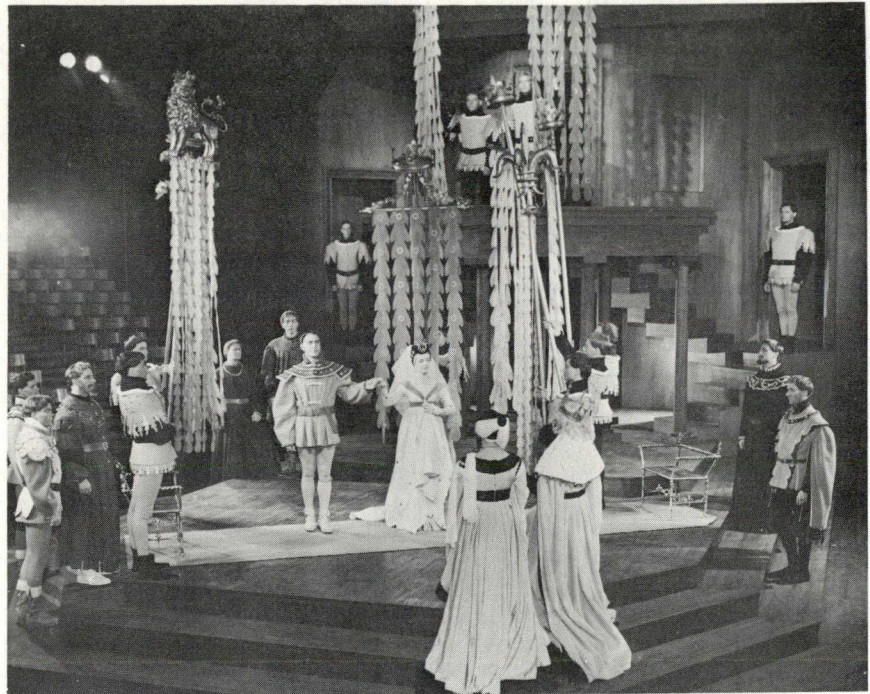
Un Conseil de développement communautaire, comprenant deux membres nommés par l'Association, deux autres membres désignés par le ministre et un cinquième choisi par le grand public, présentera chaque année des propositions aux fins de désigner les régions admissibles aux services de développement communautaire.

Des ententes semblables ont été conclues par l'Association des Indiens du Manitoba en 1969, par la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et l'Association des Indiens de la Nouvelle-Écosse en 1970, et par l'Association des Indiens de l'Alberta au début de l'année en cours.

LA SAISON DE STRATFORD DÉBUTE EN BEAUTÉ

La dix-neuvième saison du Festival de Stratford s'est ouverte le mois dernier à grands sons de trompe lorsque la Compagnie a présenté sa première production de l'année *Much Ado About Nothing* (Beaucoup de bruits pour rien). Le Festival a été inauguré à l'Hôtel de ville de Stratford, par le maire monsieur Donald Davis qui, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à midi, innovation notable en soi, a déclaré le Festival officiellement ouvert. M. Ian Lindsay, président du Festival, M. Fred Boyer, directeur du Tourisme et de l'Information de l'Ontario, et M. Robert Stanbury, ministre fédéral sans porte-feuille, étaient également présents.

Les festivités consistaient en une grande première qui avait lieu dans le foyer du théâtre du Festival après la représentation à laquelle avaient assisté 2,000 invités.



Christopher Plummer et Ginette Letondal dans une scène de Henry V, au Théâtre de Stratford, Ontario.

PARADE DE LA GARDE DE FORT HENRY

La Garde du vieux Fort Henry, qui s'était déjà produite deux fois à Stratford, et la musique du 4e Régiment royal canadien de Stratford ont également pris part aux cérémonies de midi. En 1969 et en 1970, la Garde avait également donné une démonstration impressionnante d'exercices et de tactiques à Chicago lors de l'ouverture de la tournée printanière annuelle de la Compagnie de Stratford.



AU COMMENCEMENT

Le Festival a fait du chemin depuis sa toute première représentation, donnée le 13 juillet 1953 sous la tente et qui présentait sir Alec Guinness dans le rôle principal de *Richard III*. Le Festival s'est déjà produit dans plusieurs parties du monde, en particulier à Édimbourg, à New York et, pour la première fois, en Angleterre, en 1964. Le *Chichester Festival Theatre*, dans lequel la Compagnie présentait ses pièces, est inspiré du Théâtre de Stratford, Ontario.

Deux des opérettes de Gilbert et Sullivan, qui sont au répertoire de la Compagnie, ont été jouées à Londres sous une direction différente avant de partir pour une longue tournée. Au cours de l'hiver de 1962, Michael Langham a également conçu et dirigé une étude des méthodes de mise en scène intitulée. *Two Programmes of Shakespearean Comedy*, qui devait être présentée dans 11 universités canadiennes et une université américaine. En février et mars 1967, la Compagnie théâtrale du Festival de Stratford effectuait sa première tournée canadienne d'un océan à l'autre sous les auspices du Festival du Canada dans le cadre des festivités du centenaire. Depuis le jour où la Compagnie a pris le nom de

La Garde du Fort Henry donne une démonstration impressionnante d'exercices et de tactiques dans le cadre des cérémonies d'ouverture de la saison actuelle du Festival de Stratford. Les uniformes sont des répliques d'uniformes de l'infanterie de ligne britannique de l'époque de la Confédération et l'on y trouve, par exemple, l'uniforme des "Royal Welch Fusiliers."

Théâtre national du Canada, à Stratford, en décembre 1967, elle a entrepris quatre tournées printanières (1968, 1969, 1970 et 1971) dans les principales villes du Canada et des États-Unis, et elle a présenté un programme de sept mois au Centre national des Arts à Ottawa pendant la saison 1969-1970.

La Compagnie attire des spectateurs de toutes les provinces du Canada, de tous les coins des États-Unis et d'une bonne cinquantaine de pays, depuis les Bermudes jusqu'à l'Ouganda.

AIDE ACCRUE AUX RÉFUGIÉS PAKISTANAIS

L'Agence canadienne de développement international a annoncé le 8 juin l'allocation de \$680,000 par le Gouvernement canadien pour les secours d'urgence aux réfugiés du Pakistan oriental. Cette première allocation est utilisée par l'entremise d'organisations bénévoles et internationales.

Un montant global de \$300,000 est mis à la disposition du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui fait office de coordonnateur des interventions de secours de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la santé. L'UNICEF fournit aux réfugiés des médicaments, des aliments, des vêtements et des abris; le Programme alimentaire mondial, de la nourriture; l'Organisation mondiale de la santé envoie par avion des quantités massives de vaccin contre le choléra, des liquides de réhydratation pour les victimes du choléra et du matériel médical de caractère général.

Un autre montant de \$100,000 est mis à la disposition de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui établit des postes de distribution de lait et des installations de soins médicaux.

Le reste de l'allocation est utilisé par des organisations bénévoles canadiennes. Oxfam Canada reçoit \$150,000. Cette organisation expédie vers les réfugiés tout le vaccin contre le choléra disponible au Canada. D'autres sommes d'argent sont remises au Conseil canadien des Églises (\$40,000), à l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP) (\$40,000) et au *Mennonite Central Committee* (\$50,000).

Ces allocations ont été faites à la suite de consultations avec les organisations des Nations Unies, la Croix-Rouge et d'autres organisations dans le but d'établir les priorités de l'oeuvre de secours d'urgence et de coordonner les divers secours fournis. La fourniture d'une aide en argent s'imposait tout particulièrement en raison du fait qu'il est possible d'acheter sur place plusieurs des secours nécessaires, tels que médicaments et couvertures, à bien moindres frais qu'il n'en aurait coûté pour les expédier du Canada vers les lieux à secourir. La capacité du Canada de fournir les types de médicaments nécessaires est limitée et les organisations à qui sont remises les subventions canadiennes peuvent se les procurer ailleurs plus aisément. Elles peuvent

également assurer un ravitaillement alimentaire durant cette première phase des secours.

Le Gouvernement canadien a prévu une allocation globale de \$2,050,000 pour contribuer à remédier à la situation d'urgence causée par les réfugiés. Une contribution de \$50,000 a déjà été versée en réponse à un appel lancé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le 30 avril. Cet argent a permis d'acheter des dispensaires mobiles pour la Croix-Rouge indienne. La seconde contribution de deux millions de dollars a été annoncée aux Communes le 28 mai.

La situation créée par les réfugiés et les besoins qui en résultent sont suivis de très près et de nouvelles allocations seront annoncées prochainement.

POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DES ANTILLES

Le Gouvernement canadien et la Banque de développement des Caraïbes ont signé, un accord sur l'administration du fonds que le Canada a mis à la disposition de la Banque pour le développement agricole de la région. Cet accord implique la première allocation majeure versée à même le fonds de cinq millions de dollars pour le développement agricole de la zone des Caraïbes dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la création, le 17 décembre 1970.

En vertu du nouvel accord, le Canada s'est engagé à faire à la Banque de développement des Caraïbes une avance de 2.5 millions de dollars, sans intérêt et en deux versements égaux. Le premier versement a été fait comptant au moment de la signature de l'accord; le second se fera le 1er avril 1972. L'avance permettra à la Banque de faire des prêts à faible intérêt aux pays antillais les moins développés qui en sont membres. Ces prêts doivent augmenter les facilités de crédit à la disposition des agriculteurs, soit par l'entremise des services de crédit agricole, soit directement des gouvernements, dans le but d'accroître la productivité du secteur agricole des pays bénéficiaires ou d'en diversifier la production.

L'accord a été signé à la Barbade, au siège de la Banque de développement des Caraïbes, par sir Arthur W. Lewis, président de la Banque, et par M. G.A. Rau, haut-commissaire du Canada à la Barbade.

ENTENTE CANADA-É.-U. POUR LA PROTECTION DES FEUX DE FORÊTS

Le Canada et les États-Unis ont signé une entente touchant la lutte contre les incendies de forêts en bordure de la frontière qui sépare le Yukon et l'Alaska, a annoncé récemment le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien.

L'entente stipule que les autorités de l'une des

deux parties en cause peuvent prendre, sans obtenir l'autorisation officielle des autorités de l'autre partie, des mesures immédiates pour lutter contre un incendie de forêt qui pourrait se déclarer à l'intérieur d'une zone-tampon s'étendant sur une distance de 10 milles de chaque côté de la frontière.

Au cours de la saison des feux de forêts, les autorités échangeront les données météorologiques en installant, à moins de 50 milles de la zone-tampon, des instruments permettant de mesurer les conditions atmosphériques.

L'entente est entrée en vigueur à la suite de l'échange de notes diplomatiques entre l'ambassade du Canada à Washington et le Secrétariat d'État des États-Unis, notes qui sont venues confirmer la convention dont les clauses ont été précisées dans un mémoire signé le mois dernier par M. Chrétien et le secrétaire de l'Intérieur, M. Rogers C.B. Morton.

Le ministre du Nord canadien déclarait alors: "Une frontière tracée sur une carte géographique n'a aucune signification lorsqu'il s'agit de la protection de la faune et des ressources naturelles."

De son côté, M. Morton a affirmé que l'entente servirait les intérêts des deux pays.

Le Service forestier du Yukon, qui relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, s'occupe de la lutte contre les incendies de forêts au Yukon. En Alaska, cette tâche revient au *Bureau of Land Management* (Office de la gestion des terres), du département de l'Intérieur, des États-Unis.

SUCCÈS DE LA FOIRE DU TEXTILE

Des fabricants de textiles du Canada ont vendu des tissus d'une valeur de 2.1 millions de dollars à *Interstoff*, la plus grande foire mondiale du textile, tenue à Francfort, en Allemagne, du 24 au 27 mai dernier. La valeur des commandes de rappel pourrait atteindre 20 millions de dollars.

Le stand canadien, dont le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce assurait l'organisation, présentait des cotonnades, des lainages, des tissus de laine peignée, des mélanges de fibres naturelles et synthétiques ainsi que des tissus entièrement synthétiques. Plusieurs firmes canadiennes y avaient des étalages.

ÉLECTION D'UN ESQUIMAU À LA PANARCTIC

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, annonçait récemment la nomination de M. Markoosie, pilote de ligne et écrivain esquimau, au Conseil d'administration de la société *Panarctic Oils Limited*.

La nomination de M. Markoosie a été approuvée lors de la réunion annuelle de la Société, tenue récemment à Calgary.

La nouvelle nomination porte à 17 le nombre de directeurs de la *Panarctic Oils*, société d'exploration

pétrolière dans le Nord dont les actions sont détenues par l'État et l'industrie privée.

M. Markoosie, qui réside à Resolute Bay, est un pilote de ligne; il est aussi l'auteur du roman à grand tirage *Harpoon of the Hunter*. En plus de consacrer des milliers d'heures à des vols au-dessus de l'Arctique, il manifeste beaucoup d'intérêt pour l'histoire, ainsi que pour les us et coutumes des Esquimaux. Il parle et écrit couramment la langue de son peuple. En accueillant M. Markoosie au Conseil d'administration de la société *Panarctic Oils*, monsieur Chrétien a déclaré: "Je suis convaincu que sa participation aux activités de la *Panarctic Oils* nous sera d'une aide inestimable. M. Markoosie possède une connaissance exceptionnelle du Nord; de plus, il comprend les besoins des habitants de cette région. Il aidera la Société à formuler des plans et des lignes de conduite qui seront à l'avantage tant des habitants des régions septentrionales que de ces régions elles-mêmes."

LES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES...

(Suite de la page 2)

écart de 810 millions par rapport au surplus d'environ 390 millions en 1969-1970. Les besoins de trésorerie non budgétaires ayant augmenté de 550 millions de dollars, les besoins de trésorerie globaux pour 1970-1971 se sont accrus de 1,360 millions par rapport à l'année précédente, à l'exclusion des fonds nécessaires pour financer les opérations en devises étrangères.

Pour 1971-1972, les recettes budgétaires, à la suite des modifications fiscales, sont évaluées à environ 13,660 millions de dollars, et les dépenses à 14,410 millions, ce qui donnerait un déficit budgétaire de 750 millions de dollars.

On estime à 1,680 millions de dollars les besoins non budgétaires nets, à l'exclusion des opérations en devises étrangères, et les besoins de trésorerie globaux pour 1971-1972 sont évalués à 2,430 millions.

TOILE DE FOND ÉCONOMIQUE DU BUDGET

Le ministre a déclaré que selon lui, l'expansion de l'économie au cours du deuxième semestre de 1971 sera encore plus importante que celle prévue lors du budget présenté en décembre dernier. Il a souligné qu'il s'attendait à ce que le produit national brut, au cours du reste de l'année, s'accroisse de 9 p. 100 ou plus, comparativement à la même période l'an passé.

"L'économie canadienne a marqué un point tournant l'automne dernier, alors que les taux régressifs de la demande, de la production et de l'emploi ont amorcé une tendance à la hausse. J'ai confiance qu'au second semestre de 1971 et en 1972 l'économie aura pris de la vigueur et de l'élan."

La demande nationale totale a augmenté au

cours du premier trimestre de 1971 à un taux annuel très élevé de 8 p. 100, et a été particulièrement stimulée par le niveau élevé des dépenses en matière d'habitation et de biens durables à tous les paliers du gouvernement.

Les investissements commerciaux sont demeurés l'élément le plus faible de l'économie. Mais l'accroissement actuel de la demande de biens et de services, dissipation de l'incertitude quant à la réforme fiscale, et l'augmentation des profits au cours du premier trimestre de 1971 ont préparé la scène d'un revirement.

L'achat de services et de biens autres que durables par les consommateurs a été assez stagnant jusqu'ici, en 1971. Mais les taux élevés des épargnes individuelles, la grande disponibilité du crédit à la consommation et la hausse du revenu, fruit d'une économie en expansion, contribueront tous à l'accélération des dépenses des consommateurs.

Des statistiques plus récentes confirment la relance de l'économie. Il y a eu un fort accroissement des ventes au détail en avril. Après une certaine hésitation en mars, il y a eu, en avril, une vigoureuse augmentation des commandes reçues et expédiées par les manufacturiers. Au cours des quatre premiers mois de 1971, la valeur des permis émis de construction non domiciliaire est montée de 5 1/2 p. 100 par rapport au total de la période correspondante de l'année dernière. En mai, les exportations désaisonnalisées marquaient une hausse de 5 p. 100 par rapport au mois précédent, et de 4.7 p. 100 par rapport au niveau très élevé de 1970.

Le Canada a enregistré en 1970 une balance commerciale favorable sans précédent de 3 milliards de dollars et il a maintenu cette position durant le

premier trimestre de 1971, malgré la hausse des importations. Le budget exprimait une inquiétude au sujet de l'appréciation du dollar canadien provoquée par une très favorable balance des paiements et une satisfaction au sujet du récent déclin du taux de change.

Le nombre d'emplois, qui s'est accru de 140,000 nouveaux postes au cours du printemps et de l'été derniers a augmenté de 180,000 au cours de l'automne et de l'hiver. Cette augmentation n'a pas été suffisante pour réduire le taux de chômage d'une façon substantielle.

En 1970, les prix se sont mieux comportés au Canada que dans tout autre pays industriel. Malgré le renversement partiel de la baisse des prix des aliments qui s'est produite l'an dernier, le taux d'augmentation des autres biens de consommation et des services ont continué de modérer.

Le taux élevé de l'accroissement des coûts a quelque peu ralenti, mais il a été contrebalancé dans une certaine mesure par une augmentation de la productivité.

AIDE FÉDÉRALE AUX PROVINCES

Plus de 4 milliards de dollars perçus par le Gouvernement fédéral au cours de la présente année financière seront mis à la disposition des provinces et des municipalités pour soutenir leurs services. Ce montant représente 31 p. 100 du total des ressources budgétaires fédérales au regard de moins de 23 p. 100 il y a cinq ans.

Plus d'un milliard de dollars seront versés aux provinces en paiements de péréquation au cours de la présente année financière comparativement au total de 370 millions de dollars d'il y a cinq ans.